

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE
DE
FRANCILLON SUR ROUBION
26400

Tél. & Fax. 04 75 76 02 75

mairie.francillon26@wanadoo.fr



PROCÈS VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL de FRANCILLON-SUR-ROUBION

L'an deux mille vingt-deux, le 06 février 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Francillon/Roubion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Michel GAUDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2023 puis report de date le 31 janvier 2023.

Présents : Jean-Michel GAUDET, Mireille BERGER, Hélène COMBAZ, Christophe LEO, Marc NICOL, Christian BLACHIER, Henri ANDRÉ.

Pouvoir : Adeline PAPILLAT donne pouvoir à Jean-Michel GAUDET
Florian DESMAREST donne pouvoir à Marc NICOL

Excusés : Adeline PAPILLAT, Florian DESMAREST, Ludovic BRUYERE

Secrétaire de séance : Corinne TOURVILLE

Nombre de conseillers : En exercice : 10
Présents : 7
Exprimés : 9

Le quorum est atteint la séance est ouverte à 20h03.

ORDRE DU JOUR de la séance :

- 1) Mise en ligne du site internet
- 2) Salle associative : avancement des travaux
- 3) Animation pour les enfants de Francillon
- 4) Travaux chemin d'Abriès
- 5) Logement communal vacant
- 6) Questions diverses

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il souhaite rajouter 3 points à l'ordre du jour dont 2 pour délibération.

ACCORD à l'unanimité des membres du conseil.

N° 2023-01-01 REGLEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité jusqu'à l'adoption du budget M14 et sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur les exercices précédents.

Rappel du solde du budget investissement 2022 : 443 998.73€
¼ = 110 997.18€

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 article 3.

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la Maire à liquider et à mandater les factures d'investissement avant le vote du budget.

N° 2023-01-02 APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVICE MUTUALISÉ POUR LA FOURNITURE DES REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE D'EURRE

Monsieur le Maire indique que la commune doit signer une convention avec la communauté de commune du Val de Drôme pour la mise en place de service mutualisé de confection et de livraison de repas à base de produits locaux et bio par la CCVD à destination des écoles.

Pour donner suite aux choix de l'organe délibérant en date du 23 septembre 2021 d'adhérer à ce service commun.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de consulter individuellement la convention.

Cette convention expose l'organisation du service mutualisé confection et livraison de repas à base de produits bio et locaux.

Monsieur le maire informe de la capacité de production de la cuisine centrale, soit 700 repas journaliers.

Le coût unitaire d'un repas livré est fixé à 4.50€ TTC, sous réserve d'évolution compte tenu de l'inflation actuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver et valider la convention entre la commune de Francillon-sur-Roubion et la CCVD.

D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la convention de service mutualisé.

AUTORISE le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations à l'ordre du jour :

1. MISE EN LIGNE DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire donne la parole à Marc NICOL, conseiller municipal en charge de la gestion du site internet.

Monsieur NICOL demande les avis des conseillers sur l'aspect général du site internet avant la diffusion du lien d'accès aux habitants.

Monsieur BLACHIER propose de décrire et donner plus d'informations concernant la salle associative en construction. Il propose aussi d'y publier un bilan financier de la maison associative. Florian DESMAREST, conseiller pense que les couleurs sont trop vives, trop voyantes. De plus il propose de faire apparaître sur le site les artisans ou les travailleurs indépendants de la commune ou des environs proche.

2. SALLE ASSOCIATIVE : AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Christophe LÉO, 1^{er} Adjoint qui énonce l'avancement des travaux : les fondations sont en préparation, il y a eu de modifications des plans de la cuisine suite à un problème avec les écoulements d'eau. Préparation et mise en place des cabanes de chantier pour les travailleurs. Les travaux se passent bien.

Christian BLACHIER s'interroge sur les changements déjà entrepris pour la modification des plans alors qu'un architecte s'est chargé de faire les plans. Monsieur le Maire informa l'assemblée que l'architecte choisi est un choix de qualité au vu des chantiers déjà effectués.

Demande de planning/échéances de fin de travaux.

3. TRAVAUX CHEMIN D'ABRIES

Après sollicitation d'habitants de la commune utilisant ce chemin en très mauvais état, un devis a été demandé à la société Liotard pour effectuer les travaux de réfection du chemin.

Le devis est présenté aux membres du conseil.

Les travaux seront effectués fin février/ début mars et seront inscrits au budget 2023 pour la voirie.

4. LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la vacance du logement communale rue de l'église, libéré le 31/12/2022

A ce jour 3 personnes se sont présentées en étant intéressées pour la reprise de la location.

Les dossiers vont être étudiés afin d'attribuer le logement rapidement.

Monsieur le maire souhaite que le logement soit rapidement loué, car les mois sans locataires constituent des pertes de recettes pour la commune.

5. ANIMATION POUR LES ENFANTS DE FRANCILLON

Monsieur le Maire informe que le 05 février, s'est déroulé dans la salle du Préau, une animation pour les enfants de Francillon avec la venue d'un clown.

Ça a été un franc succès, les spectateurs étaient nombreux.

Questions diverses

Monsieur Victor GOUGNE souhaite relancer le comité de fêtes. Une réunion publique est programmée le 24 février.

Information de formations premiers secours dispensées par Aurore Magnon des pompiers de Bourdeaux. Les informations seront affichées à la mairie.

Marc NICOL, conseiller, proposer de commencer à réfléchir au futur nom de la salle associative, demander l'avis des habitants par réunion publique ou autre...

De commencer à réfléchir à la gestion, quelle sera la place de la mairie dans le projet ?

Hélène COMBAZ, conseillère, informe les membres du conseil des points ci-dessous :

- Il n'y a plus d'adhésion payante à la bibliothèque de Saoû afin de faciliter l'accès à tous.
- Madame Maryse Magnon, se propose de faire du portage de livre à domicile pour les seniors ou personnes en difficulté de déplacement elle peut être contacté par téléphone, son numéro disponible à la mairie sur demande.
- Jean-Paul Issartel l'auteur de l'ouvrage « **Mornans, commune protestante du pays de Bourdeaux** » se propose de venir présenter son livre sur la commune au printemps 2023 en se concentrant particulièrement sur la commune de Francillon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

La Secrétaire de séance
Corinne TOURVILLE

Jean-Michel GAUDET
Maire